

**DATE** : Mercredi 20 novembre 2013

**LIEU** : Salle du Conseil – Grosse Maison – 1185 Mont-sur-Rolle

**HEURE** : 17h00

**SECRETAIRE** : Mme Nathalie Gendron

**PARTICIPANTS** :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AFFILIATION</b>
ALLEMANN	Jean-Daniel	Représentant des communes de Morges
AUDARD	Marjorie	Service de la Santé Publique - Lausanne
BURNIER	Pierre	Représentant des communes de Nyon
BONHOMME	Danielle	EMS La Diligence - EMS La Gentilhommière
GACHET	Lydia	Assistance à domicile pour la ville et la campagne (Home-care)
CHARBON	Jacques	Fondation de la Côtes - Morges
CHRISTIN	Laurent	Président du comité exécutif
CROTTAZ	Christian	EMS Belle-Saison
DE RHAM	Michael	Ensemble hospitalier de la Côte
FAHMANN		EMS La Gracieuse
FAZAN	Nicole	Coordinatrice BRIO
GABRIELI-GOY	Véronique	Fédération Suisse des Sages Femmes
GENDRON	Nathalie	Assistante administrative ARC
GRAF	Christophe	EMS La Gracieuse
IDALENE	Ursula	EMS Le Petit-Bois
JACQUEMARD	Catherine	Coordinatrice BRIO
JORTAY	Julie	Coordinatrice ARC
LAURENT	Françoise	EMSP
LOPEZ	Renato	Chef de projet ARC

PAPONNET	Claude	EMS Les Tilleuls
PASCHE	Jean-François	EMS Fondation Silo et Château de Féchy
JOGGI	Françoise	EMS Les Lusiades
ROBERT	Pierre-Alain	Membre du comité exécutif
SEVERIN	Tania	Secrétaire générale - ARC
SIEGRIST	Thierry	Institution de Lavigny
TOPAY	Nathalie	Institution de Lavigny
TREZZINI	Gampiero	Service de la Santé Publique - Lausanne
VACHEY	Christophe	GHOL - Site de Nyon et Rolle
VAN DER KAA	Brigitte	Coordinatrice CHyPCI - ARC
WALCH	Daniel	GHOL - Site de Nyon et Rolle
WENNING	Esther	Assistance à domicile pour la ville et la campagne
MUNICIPALITE		Commune de Ballens
MUNICIPALITE		Commune de Bière
MUNICIPALITE		Commune de Borex
MUNICIPALITE		Commune de Buchillon
MUNICIPALITE		Commune de Burtigny
MUNICIPALITE		Commune de Crassier
MUNICIPALITE		Commune d'Echandens
MUNICIPALITE		Commune de Genolier
MUNICIPALITE		Commune de Grens
MUNICIPALITE		Commune de Longirod
MUNICIPALITE		Commune de Luins
MUNICIPALITE		Commune de Marchissy
MUNICIPALITE		Commune de Mollens
MUNICIPALITE		Commune de Montricher
MUNICIPALITE		Commune de Vinzel

**EXCUSÉS :**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AFFILIATION</b>
ARN	Andrea	Préfecture de Morges
BOUCA	Luis	GHOL - Site de Rolle
DELAPIERRE	Karine	Coordinatrice BRIO
DREHER	Rebecca	Centre Mémoire
GUY	Joël	EMS - Fondation du Midi et Maison de Bourgogne
JACOT_DESCOMBES	François	Ensemble hospitalier de la Côte
PAVAUX	Catherine	Fondation commandant Baud
POISSONNIER	Sylvie	Fondation Pro-Home
RAMSEYER	Jean-François	EMS Belle-Saison
REPOND	Pierre-André	Société Vaudoise de Médecine
SCHAAD	Nicolas	Pharmacie interhospitalière de la Côte
TRUB	Françoise	Assistante sociale BRIO - ARC
WALTHER	Nicolas	Clinique La Lignière
ZASSO	Maurizio	GRAAP - Nyon
		Croix-Rouge Vaudoise
MUNICIPALITE		Commune d'Aclens
MUNICIPALITE		Commune d'Arnex-sur-Nyon
MUNICIPALITE		Commune d'Arzier
MUNICIPALITE		Commune d'Aubonne
MUNICIPALITE		Commune de Begnins
MUNICIPALITE		Commune de Chavannes-des-Bois
MUNICIPALITE		Commune de Duillier
MUNICIPALITE		Commune de Dully
MUNICIPALITE		Commune d'Echichens
MUNICIPALITE		Commune d'Essertines-sur-Rolle

MUNICIPALITE		Commune d'Etoy
MUNICIPALITE		Commune de Founex
MUNICIPALITE		Commune de Gingins
MUNICIPALITE		Commune de Givrins
MUNICIPALITE		Commune de Grancy
MUNICIPALITE		Commune de Le Vaud
MUNICIPALITE		Commune de Lonay
MUNICIPALITE		Commune de Lussy-sur-Morges
MUNICIPALITE		Commune de Mies
MUNICIPALITE		Commune de Montherod
MUNICIPALITE		Commune de Mont-sur-Rolle
MUNICIPALITE		Commune de Morges
MUNICIPALITE		Commune de Pampigny
MUNICIPALITE		Commune de Perroy
MUNICIPALITE		Commune de Préverenges
MUNICIPALITE		Commune de Romanel-sur-Morges
MUNICIPALITE		Commune de Saint-Livres
MUNICIPALITE		Commune de Saint-Prex
MUNICIPALITE		Commune de Sévery
MUNICIPALITE		Commune de Vich
MUNICIPALITE		Commune de Yens

SUJET / DECISIONS	INTERVENANTS DOCUMENTS
<p><b><u>Ouverture et bienvenue :</u></b>  M. Daniel Oyon, Président de l'Assemblée Générale (AG), ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres participants. Il salue la présence des représentants du Service de la santé publique (Mme Marjorie Audard, M. Giampiero Trezzini, M. Pierre Valentin) et des représentants de communes puis remercie la commune de Mont-sur-Rolle de son accueil.</p> <p>Le Président de l'AG déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée est régulièrement constituée. Elle peut donc valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.</p>	<p>DO</p>

<p>Le président de l'AG effectue un bref rappel des activités et des objectifs principaux de l'ARC ainsi que des membres qui la composent.</p>	
<p><b><u>2. Distribution des cartes de vote :</u></b> M. Daniel Oyon rappelle la procédure de vote. Les cartes de vote sont distribuées.</p>	DO
<p><b><u>3. Approbation de l'Ordre du jour</u></b> L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p>	DO
<p><b><u>4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 :</u></b> Le procès-verbal de l'AG du 20 mars 2013, envoyé par courriel à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.</p>	DO
<p><b><u>5. Comptes 2012 – Décharge du comité (oubli de mars 2013)</u></b>  A la suite d'une omission lors de l'AG de mars 2013, décharge est formellement donnée au comité exécutif concernant les comptes 2012 de l'ARC.</p>	TS
<p><b><u>6. Comptes 2013 – Point de situation :</u></b> Avant de procéder au vote du budget 2014, Mme Tania Séverin, secrétaire générale de l'ARC juge important de faire un point de situation des comptes 2013.</p> <p>Une estimation des dépenses prévues jusqu'au 31 décembre est intégrée dans les comptes présentés.</p> <p>Mme Tania Séverin précise que certains programmes présentent un léger déficit car les cotisations sont momentanément affectées au pilotage (organisation générale, secrétariat général). Celles-ci seront allouées aux différents programmes en fin d'année.</p> <p>Mme Tania Séverin présente un état des comptes 2013 par programme.</p> <p><b><u>Pilotage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses sont conformes au budget prévu. Les dépenses liées au déménagement de l'ARC à St-Prex sont comprises dans le budget présenté.</li> </ul> <p><b><u>BRIO :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses sont conformes au budget prévu. Elles intègrent une augmentation de la masse salariale en raison d'une progression de l'activité de liaison au sein de l'EHC.</li> </ul> <p><b><u>Diabaide :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais structurels de la filière Diabaide jugés trop importants, les membres du comité exécutifs avaient décidé, lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2012, de réduire la subvention de l'ARC à CHF 50'000.- avec pour objectif de la réduire à CHF 0.- en 2014. L'ARC a alors entrepris un important travail de restructuration en 2013 permettant de réduire le déficit qui se révèle aujourd'hui inférieur à celui prévu. Ce déficit s'élève à CHF 20'766.- avant allocation des contributions des membres.</li> <li>• La restructuration de la filière Diabaide se poursuit avec la création d'un nouveau dispositif régional en 2014.</li> </ul>	TS

**CHyPCI :**

- Les dépenses sont inférieures au budget prévu, la coordinatrice ayant été absente la majeure partie de l'année.
- La cellule d'hygiène réintègre le programme cantonal au deuxième semestre 2014.

**Programme Cantonal Diabète :**

- Les dépenses sont conformes au budget.

**EMSP :**

- Les dépenses sont inférieures au budget car un poste d'infirmière en soins palliatifs budgété au 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a été repourvu qu'en décembre 2013.

Madame Tania Séverin relève que la situation financière de l'ARC est stable et saine et que les comptes 2013 présentent un solde positif. Elle précise que les soldes positifs de chacun des programmes seront réaffectés dans leur réserve respective.

Monsieur Daniel Oyon donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Monsieur Christian Crottaz, Directeur de la Fondation Belle Saison, félicite l'équipe de l'ARC.

**7. Programmes et projets 2014 :**

Mme Tania Séverin fait un point de situation des priorités définies lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2012 :

**Pilotage :**

- La consolidation du dispositif permanent en termes de finances, de ressources humaines et de formalisation d'accords avec certaines institutions partenaires a été accomplie en 2013. Elle se concrétise par un déménagement dans des locaux plus fonctionnels qui permettront aux collaborateurs de l'ARC de travailler de manière plus efficace et plus sereine.
- Concernant la communication, l'objectif était d'accroître la visibilité des différents programmes. L'ARC a donc créé un site internet et a renoué le contact avec les communes. Mme Tania Séverin et le docteur Laurent Christin ont présenté les activités de l'ARC aux assemblées de syndicats de Morges et de Nyon.

**Brio :**

- L'ARC a répondu à la demande du canton quant au renforcement de l'usage de la Brioche et la mise en place d'un système d'échange de documents électroniques entre les EMS et le BRIO.
- Le BRIO participe de manière plus active aux projets cantonaux et précisément aux systèmes d'information destinés aux professionnels et à la population (Guichet intégré, e du BRIO).
- Une étude « Situation du BRIO du 4.02.2013 au 30.09.2013 » a été menée par M. Renato Lopez (chef de projet BRIO).

Cette étude traite des flux des lits C, de long et court séjour au sein de l'ARC et des réseaux ARCOS, PSHL, RNB et compare le nombre de demandes en attente de lits C par régions. Elle a pour objectif de collecter des données visant à mieux comprendre les

TS-DO

besoins actuels et les tendances à venir au niveau de l'hébergement médico-social dans la région et d'avoir une vision d'ensemble de la situation dans le canton de Vaud et, plus précisément, dans la région de La Côte.

#### **Diabaide / PcD :**

- L'ARC a réalisé un audit de la filière Diabaide. Les résultats de cet audit ont démontré que le mode de fonctionnement de la filière ne permettait pas de pérenniser l'activité malgré un important travail de réduction des coûts. Par conséquent, l'ARC a élaboré un nouveau modèle de prise en charge des patients diabétiques. Ce nouveau modèle a été présenté et voté le 14 novembre 2013 en séance de comité exécutif.
- A l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète et en collaboration avec le Programme cantonal Diabète, l'Association Vaudoise du Diabète, la Société Suisse des Podologues (SSP) et l'Association Suisse des Diététiciens diplômés (ASDD), l'ARC et sa filière Diabaide ainsi que la Fondation La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention ont organisé une journée d'information et de sensibilisation sur le diabète (animations, test du risque de diabète, ...).
- Lors du 3ème forum cantonal Diabète (27 juin 2013), la coordinatrice du Programme cantonal Diabète a animé un atelier sur le thème « *L'itinéraire des patients diabétiques : Qui intervient, quand, comment et quoi ?* ». A cette occasion, la coordinatrice de l'ARC a présenté les activités de la filière Diabaide.

#### **EMSP :**

- Le service de la santé publique a annulé l'exposition 2013 : « Et si un jour, je meurs ».
- Madame Lila Devaux a été engagée le 15 novembre 2013 pour mener l'étude « Lieux de vie, Lieux de décès » dont le budget avait été voté le 19 novembre 2012 par le comité exécutif.

#### **Centre mémoire :**

- Les médecins du centre mémoire collaborent depuis le printemps dernier avec le centre Mémoire Lenards du CHUV à la formation des médecins assistants (1 fois par semaine).

#### **CHyCI :**

- Une journée des répondants a été organisée le 31.10.2013 dans le cadre de la campagne d'hygiène des mains.

Mme Tania Séverin présente les priorités 2014, votées en comité exécutif, le 14 novembre 2013.

#### **Pilotage :**

- L'ARC va poursuivre son travail de communication notamment auprès des médecins traitants qui sont concernés par tous les programmes du réseau (BRIO, Diabaide, EMSP, Centre Mémoire).
- Pour répondre aux besoins en termes de gestion de projets, l'ARC envisage la professionnalisation de ses équipes en 2014.

- L'ARC souhaiterait développer des activités régionales, propres au réseau. Des projets sont en cours de réflexion et seront présentés lors de la prochaine assemblée générale.

#### **BRIO :**

- L'étude 2013 concernant le manque de lits C dans la région de la Côte fera l'objet d'une analyse plus approfondie en 2014. L'ARC réfléchira aux moyens de mieux fluidifier la trajectoire des patients dans le système de soins afin d'éviter l'occupation de lits non appropriés.
- L'ARC participera au développement du système d'information permettant aux acteurs métiers de bénéficier d'un outil adapté à leurs besoins et de travailler de manière plus efficiente.
- Le chef de projet du BRIO réalisera une enquête auprès des communes visant à répertorier les activités des seniors.

#### **Diabaide :**

- Le nouveau dispositif de prise en charge des patients diabétiques sera mis en place avec les différents partenaires régionaux.
- L'ARC organisera une formation des répondants en diabétologie au sein des institutions.

#### **EMSP :**

- L'obtention du label qualité devrait s'effectuer dans le courant du premier semestre 2014.
- Une journée thématique « Soins Palliatifs » sera organisée pour l'ensemble des acteurs professionnels de la région.

#### **Centre Mémoire :**

Des contacts seront pris avec « Alzheimer Vaud » pour l'organisation d'une conférence grand public.

#### **CHyCI :**

- Les activités de la cellule d'hygiène vont réintégrer le programme cantonal au deuxième semestre 2014. Néanmoins, le comité exécutif a décidé de maintenir au sein du réseau une formation de sensibilisation à l'hygiène pour le personnel non-soignant sachant que la canton n'a prévu aucune formation de ce type en 2014.

Monsieur Daniel Oyon remercie Madame Tania Séverin de son intervention et propose à l'assemblée de s'exprimer sur les différents projets présentés.

Monsieur Giampiero Trezzini relève que les idées présentées par Madame Tania Séverin sont très intéressantes. En effet, elles vont dans le sens de ce que le canton attend des réseaux et correspondent à la mission de l'ARC qui est de coordonner la trajectoire du patient à travers un système de soins complexe. De plus, il constate une très forte professionnalisation du réseau qui, après une période de blocage, marque un nouveau départ et prend, y compris dans l'esprit du canton, un élan majeur. Il félicite Madame Tania Séverin pour les changements qu'elle a apportés au sein de l'ARC.



## **8. Budget et cotisation 2014 – Adoption par l'AG (vote) :**

TS - DO

Mme Tania Séverin rappelle qu'un budget préliminaire avait été présenté à l'AG du 20 mars 2013 et que l'Etat de Vaud est le financeur principal de l'ARC. Elle soumet ce jour le budget au vote des membres et le présentera ensuite au SSP pour validation.

Mme Tania Séverin propose de lister par programme les changements intervenus depuis mars 2013.

- **Pilotage :**

Dans une volonté de transparence, Mme Tania Séverin fait part d'un changement mineur au niveau du loyer et des charges. En effet, la cellule d'hygiène réintégrant le programme cantonal au deuxième semestre 2014, elle ne cofinancera plus les locaux de l'ARC. Par conséquent, le loyer et les charges ont été répartis entre les quatre programmes restants. Par ailleurs, elle ajoute que le budget relatif au déménagement ainsi qu'au loyer et aux charges des locaux de St-Prex a été respecté. L'ARC devra néanmoins s'acquitter d'un double loyer (Rolle et St-Prex) de janvier à mars 2014, qui sera réparti entre les divers centres de coûts.

- **BRIO :**

Mme Tania Séverin signale une augmentation significative de l'activité du BRIO depuis 2011 (+ 500 demandes/an). Par conséquent, le budget 2014 prévoit l'engagement de 3 infirmier(e)s de liaison (IDL) supplémentaires : deux IDL pour l'EHC et un(e) IDL pour le GHOL. Elle précise aux représentants des EMS que les placements en court et long séjour représentent à peine 10% des dossiers traités par les IDL. En revanche, 50% des dossiers traités concerne les retours à domicile et 40 % les placements en CTR.

- **CHyCI :**

A la demande du Dr. Eric Masserey, le budget de la cellule d'hygiène a été établi jusqu'en juin 2014 sachant que la date de réintégration de ladite cellule au sein des services de l'Etat n'a pas encore été définie. Néanmoins, l'ARC propose de maintenir un budget pour la formation de sensibilisation à l'hygiène du personnel non soignant.

- **Diabaide :**

Mme Tania Séverin explique qu'il est, à ce jour, difficile d'évaluer les dépenses et les recettes de la filière Diabaide sachant qu'un nouveau dispositif régional sera mis en place en cours d'année. Néanmoins, l'ARC s'engage à ne pas dépasser le montant des subventions allouées par le SSP et les cotisations ARC.

- **EMSP :**

Le SSP ayant imposé à tous les réseaux un nouveau mode de calcul des frais de formation, le budget de formation a été réduit.

- **Centre mémoire :**

Le CHUV rétribue l'ARC pour la participation des médecins du centre mémoire à la formation des médecins assistants du centre Leenaards à Lausanne. Cette rétribution est ensuite reversée directement aux médecins.

Pour conclure, Mme Tania Séverin indique que le budget présente un solde positif de CHF 40'000.- qui pourrait servir à un éventuel nouveau projet de l'ARC.

Personne ne prenant la parole, M. Daniel Oyon soumet le budget 2014 au vote.

Le budget 2014, tel qu'il a été présenté, est voté à l'unanimité des membres présents.

**9. Demande d'adhésion :**

M. Daniel Oyon laisse la parole au Dr. Laurent Christin.

Le Dr. Laurent Christin présente la demande d'adhésion d'une OSAD située à Montagny près d'Yverdon : **La-Solution.ch**. Il précise que l'ARC est tenue par l'Etat de Vaud d'accepter toute demande d'adhésion provenant des OSAD sachant que celles-ci sont obligées d'adhérer préalablement à un réseau pour pouvoir exercer leur activité. Ces propos sont confirmés par M. Giampiero Trezzini, représentant du Service de la santé publique.

Le Dr. Laurent Christin souligne que cette demande a fait l'objet d'un long débat et que les avis des membres divergent quant à la pertinence de cette adhésion et l'intérêt qu'elle représente pour l'ARC et les acteurs de santé de la région. Par conséquent, Le Dr. Laurent Christin sollicite l'avis de l'assemblée sans recommandation d'acceptation ou de rejet particulière.

M. Giampiero Trezzini comprend les interrogations des membres du comité exécutif mais se demande dans quelle mesure l'ARC peut refuser cette adhésion sachant que le Service de la santé publique l'y oblige ? Il suggère alors de soumettre la question de manière formelle au canton afin que les juristes se prononcent.

Monsieur MiKael de Rham se rallie aux propos de M. Giampiero Trezzini. Avant de traiter cette demande d'adhésion, il demande aux membres du comité exécutif de s'interroger sur deux points :

- Quelle est la marge de manœuvre du réseau en termes de planification sanitaire régionale ?
- Compte tenu du rôle du réseau dans le cadre de la planification sanitaire régionale, quels sont les critères à prendre en compte pour considérer qu'une demande d'adhésion est recevable ou non ?

A ce jour, M. Mikael de Rham estime que ces deux points ne sont pas suffisamment clairs pour que membres puissent se prononcer lors de cette assemblée.

M. Giampiero Trezzini suggère au comité exécutif d'envoyer un courrier au SSP afin d'éclaircir les points soulignés par M. Michael de Rham. Néanmoins, La-Solution.ch ayant besoin d'adhérer à l'ARC pour pouvoir exercer, il suggère de leur accorder une adhésion temporaire d'une année dans l'attente de la réponse du canton.

M. Daniel Oyon précise que La-Solution.ch est déjà membre du réseau nord-vaudois et peut déjà fonctionner. Il estime qu'une mesure transitoire n'est pas nécessaire.

De plus, le Dr. Laurent Christin affirme qu'une adhésion temporaire est contraire aux statuts de l'ARC dont le but est d'intégrer des prestataires qui complètent et contribuent à la chaîne de prestations. Concernant La-solution.ch, la complémentarité semble difficile à percevoir d'autant plus que l'activité créée par cette OSAD est déjà présente au sein du réseau. Il suggère de reporter le vote.

M. Pierre Burnier, représentant des communes de Nyon, ajoute qu'avec l'évolution du marché, l'ARC pourrait être confrontée à d'autres demandes. Il suggère alors de ne pas créer de précédent en accordant une adhésion provisoire à La-Solution.ch.

M. Daniel Oyon demande aux membres votants le report du vote. Aucun des membres ne conteste le report.

Concernant la demande d'adhésion de la **Clinique Bois-Bougy** (CTR privé) située à Nyon, Le Dr. Laurent Christin précise que cet établissement n'a pas besoin d'une adhésion au réseau pour pouvoir exercer. Les points forts et les points faibles ont été listés de manière à ce que les membres puissent se prononcer quant à l'intérêt de cette adhésion pour le réseau.

**Points forts :**

- Il est un acteur de santé et un partenaire dans la région
- Il complète l'offre sanitaire dans trois domaines :
  - *Suites de soins polyvalents*
  - *Réadaptation*
  - *Gériatrie*
- Il effectue des soins spécifiques et sophistiqués
- Il a apporté une certaine dynamique dans la région
- Il a établi des relations avec l'Etat :
  - *Demande de reconnaissance sur la liste du Conseil d'Etat en cours*
- Deux cliniques privées sont déjà membres de l'ARC
  - *La clinique La Lignière*
  - *La clinique de Genolier*

**Points faibles :**

- Il ne présente pas d'intérêt pour le réseau en termes de collaboration
- Il ne propose pas de projet de collaboration concret
- Il fait partie d'un groupe financier (ORPEA) ce qui est négatif en termes d'image pour le réseau
- Ses principales motivations à adhérer :
  - *Raisons commerciales*
  - *Reconnaissance des membres du CEX*
- Il n'a pas présenté de projet au réseau avant la construction
- La demande d'adhésion est prématurée car il n'a pas fait ses preuves
- Accepter l'adhésion, c'est reconnaître que la région a besoin des lits des cliniques privées.
- Le réseau doit fédérer avant tout les institutions d'utilité publique

Le Dr. Laurent Christin laisse la parole à l'assemblée.

M. Christian Crottaz s'adresse à la secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir consigner dans le procès-verbal que la demande d'adhésion de la clinique Bois-Bougy concerne des **lits B** et que cette dernière n'utilisera pas le BRIO. En effet, étant donné « la publicité qui est faite » autour de cet établissement et son faible taux d'occupation, il craint un reclassement de ses lits B en lits C, ce qui viendrait contrecarrer les projets de construction de certains membres du réseau ARC. Il s'oppose fermement à ce reclassement qui pourrait intervenir dans les cinq prochaines années. De plus, il fait part de la pénurie de personnel constatée dans le réseau. En outre, concernant le projet de construction de la Clinique Bois-Bougy, il relève que l'ARC n'a jamais été consultée.

M. Daniel Oyon précise que la clinique Bois-Bougy a fait une demande d'adhésion en qualité de membres associé volontaire (voix consultative), statut actuel de la clinique de Genolier au sein de l'ARC.

La clinique de Genolier étant membre de l'ARC, M. Daniel Walch se demande pourquoi l'ARC refuserait l'adhésion de la clinique Bois-Bougy. Il relève une iniquité entre les deux établissements.

Comme précédemment, M. Mikael de Rham propose aux membres du comité exécutif de définir préalablement les prérequis et les critères qui s'appliqueront pour toute demande d'adhésion et suggère de reporter le vote concernant l'adhésion de la clinique Bois-Bougy.

D. Walch concède qu'une clarification est nécessaire. Néanmoins, la position des membres du comité exécutif lui semble trop protectionniste en regard à une demande d'adhésion en qualité de membre associé volontaire. Malgré un historique très fort avec les CTR de Gilly et la clinique La Lignière, il explique que le GHOL travaille en partenariat et au quotidien avec la clinique Bois-Bougy. Il relève que cette dernière existe et qu'elle effectue un travail correct. Pour sa part, il se prononce en faveur de l'adhésion de la clinique Bois-Bougy au réseau.

M. Jacques Charbon s'interroge sur la pertinence d'intégrer la clinique Bois-Bougy au sein de l'ARC sachant que les missions de cette dernière (CTR – Lits B) sont déjà existantes au sein de du réseau. Par ailleurs, il précise que le réseau a une image à défendre auprès de la population et se demande si l'ARC souhaite voir son image et son logo utilisés par la clinique Bois-Bougy à des fins publicitaires.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, observe de part et d'autres une volonté sereine d'étudier ces situations. Raisonnablement, il suggère d'attendre les conclusions des réflexions des membres du comité exécutifs quant aux prérequis et critères à définir pour toute demande d'adhésion et ce, afin d'éviter ultérieurement d'avoir à se prononcer « au cas par cas ». De plus, cette clarification permettra aux membres de débattre plus sereinement en séance de comité exécutif.

M. Daniel Oyon rappelle qu'il n'y a pas d'urgence à traiter ces demandes d'adhésion. Il juge préférable de réfléchir avant de se prononcer en faveur ou non de l'adhésion de La-Solution.ch et de la Clinique Bois-Bougy au sein du réseau. Il suggère également à Mme Tania Séverin de faire un point sur les différents membres associés de l'ARC.

M. Daniel Oyon s'adresse aux membres présents et leur suggère de voter le report du vote.

**Report du vote concernant la demande d'adhésion de La-Solution.Ch et de la Clinique Bois-Bougy :**

- 140 voix pour
- 20 voix contre

## **10. Elections :**

Concernant la succession de M. Jean-Claude Seuret, M. Daniel Oyon annonce que le groupe des EMS a proposé la candidature de M. Jean-François Pasche, Directeur de la Fondation SILO, pour les représenter en qualité de membre du comité exécutif au sein du réseau.

M. Daniel Oyon s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a d'autres candidatures que celle de M. Jean-François Pasche. En l'absence de réponse, il invite M. Jean-François Pasche à sortir de la pièce afin que l'assemblée puisse délibérer.

Personne ne s'opposant à la candidature de M. Jean-François Pasche, M. Daniel Oyon propose de procéder au vote.

TOUS

La nomination de M. Jean-François Pasche en tant que membre du comité exécutif est votée à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-François Pasche est applaudit par l'assemblée et félicité par M. Daniel Oyon.

Par ailleurs, M. Daniel Walch annonce son remplacement au sein de l'ARC par M. Christophe Vachey, directeur adjoint du GHOL depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

En l'absence d'autres candidatures, M. Daniel Oyon l'invite à sortir de la pièce afin que l'assemblée puisse délibérer.

M. Mikael de Rham demande à M. Daniel Walch de bien vouloir présenter M. Christophe Vachey ainsi que les raisons qui ont motivé son remplacement au sein du comité exécutif.

M. Daniel Walch explique qu'en raison de la forte expansion du GHOL, un poste de directeur adjoint a été créé pour la première fois.

M. Christophe Vachey chapeautera cinq départements :

- La direction des soins et des services médicaux techniques à Nyon
- La direction des soins et des services médicaux techniques à Rolle
- La logistique technique
- L'hôtellerie
- La production alimentaire

Quant aux représentations externes du GHOL, elles ont été partagées entre M. Daniel Walch et M. Jean-Christophe Vachey, raison pour laquelle M. Daniel Walch se retire du comité exécutif, dont il a été membre pendant plus de 20 ans.

M. Daniel Walch précise que M. Christophe Vachey est un grand professionnel de la gestion hospitalière et qu'il possède trente années d'expérience dans ce domaine. M. Christophe Vachey est diplômé d'une grande école d'ingénierie biomédicale et a été membre de la direction générale des HUG pendant 25 ans. Il est reconnu comme un expert en gestion hospitalière en Suisse romande.

L'assemblée s'abstenant de tout commentaire, Monsieur Daniel Oyon propose de procéder au vote

La nomination de M. Christophe Vachey en tant que membre du comité exécutif est votée à l'unanimité des membres présents.

M. Christophe Vachey est applaudi par l'assemblée et félicité par M. Daniel Oyon.

M. Daniel Oyon remercie les nouveaux membres pour leur engagement.

A la demande de l'assemblée, le Dr. Christin liste les noms et les fonctions des personnes qui composent le comité exécutif de l'ARC et le bureau.

Tania Séverin précise que toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'ARC.

### **11. Présentation Cybersanté**

M. Daniel Oyon laisse la parole à M. Pierre Valentin, responsable SI santé (SSP), pour une présentation du projet de cybersanté dans le canton de Vaud. Ce projet vise à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients en donnant à tous les soignants accès, partout et à tout moment, aux informations et aux documents importants du patient en question. La présentation est disponible en annexe à ce PV.

PPT  
P. VALENTIN

### **12. Divers**

M. Daniel Oyon annonce la date de la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 2 avril 2014 à la salle du conseil de Mont-sur-Rolle. Il remercie les personnes présentes et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

DO



Daniel Oyon  
Président de l'Assemblée Générale



Tania Séverin  
Secrétaire de l'Assemblée Générale

Fait à St-Prex, le 20 mars 2014